Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 056-215600172-20251126-2025118-DE

Département du **MORBIHAN**
COMMUNE DE BIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 26 Novembre deux mille vingt-cinq, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de BIGNAN dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Mme Chantal BIHOËS, maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23
Date de la convocation du Conseil Municipal : 17 Novembre 2025

Etaient présents : MM. BIHOËS Chantal, Maire, LE CORF Henri, GABEL Géraldine, LE GOFF Philippe, LE BRUN André, LE HASIF-BARGAIN Sandrine - adjoints au maire, PERRON Eliane, JAFFRE Christelle, JEHANNO Yves, LE ROUX Sandrine, LOHEZIC Mikaël, CLEQUIN Yolande, MOREAC Jean-Michel, LECOMTE Yolande.

Procurations : Mme Joséphine RIBAULT à Mme PERRON Eliane

Absente excusée : Mme BEGUIN Christelle

Absents : MM. LE POULICHET Yves-Marie, LE SOURD Guénaël, CONAN David, Mme LE MEITOUR Eloïse, MM. BRET Christophe, DANO Audric, Mme CARO Isabelle.

Désignation du secrétaire de séance
Mme Eliane PERRON, Conseillère Déléguée, est désignée comme secrétaire de séance.

Ouverture dominicale 2026

Au terme des articles L 3132-26 et suivants du code du travail, Mme le Maire rappelle qu'il lui appartient, après consultation des représentants des salariés et des employeurs et après avis du Conseil Municipal, de fixer par arrêté la liste des autorisations d'ouverture des commerces de détail pour 2026.
Ainsi après la réponse des organisations syndicales et patronales, le Conseil doit se positionner sur **et** le nombre de dates à autoriser, en l'espèce 5 pour 2026, **et** sur les dates proposées par le bureau municipal à savoir les 29 novembre, 6, 13, 20 et 27 décembre 2026.

Le Conseil, après avoir entendu les explications de Mme Le Maire et l'unanimité

EMET un avis favorable pour accorder 5 dimanches de dérogation dominicale et **VALIDE** les dates envisagées à savoir les 29 novembre, 6, 13, 20 et 27 décembre.

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture le 3 décembre 2025
(voir ci-dessus référence de télétransmission)

Publié : 3 décembre 2025
Le maire : Chantal BIHOES

Cachet de la mairie

Pour copie certifiée conforme

Mme le maire, Chantal BIHOES

Le Secrétaire de séance